

## Fiche vidéos « Mes droits sont covid' de sens » :

### Le droit à la participation

Fiche à destination des professionnels souhaitant utiliser ces vidéos comme outils de travail avec des jeunes

« À 15 ou 45 ans, notre avis compte tout autant ». Tels sont les propos d'une jeune ayant participé à ce projet intitulé « Mes droits sont covid' de sens ».

La participation est une histoire de regard. Il s'agit d' « *un processus émancipateur et citoyen, une manière d'entrer en relation avec l'autre* »<sup>1</sup>, c'est un paradigme au sein de notre société. Y réfléchir nous demande de repenser notre vision du monde, de l'autre, de nous-même et de nos interactions<sup>2</sup>. Il s'agit de « *faire avec* » au détriment de « *faire pour* » au maximum<sup>3</sup>.

Dans le cadre des activités réalisées pour ce projet « Mes droits sont covid' de sens », nous avons fait le constat que la participation des jeunes est un **droit flou** pour eux. Beaucoup d'entre eux ne savent pas ce dont il s'agit, ni même qu'il s'agit d'un de leurs droits. Il est **difficile** pour eux **de conceptualiser** la participation. Toutefois, lorsque l'on creuse davantage avec eux et qu'ils comprennent concrètement ce dont il s'agit, ce droit leur est **très important**. Il est essentiel pour eux de comprendre la raison pour laquelle des décisions sont prises et d'être impliqués dans les décisions qui les concernent et/ou les intéressent d'une manière ou d'une autre.

Les jeunes ont besoin de s'exprimer et il est essentiel, y compris en temps de crise, de leur donner une place dans la société. En effet, ils le disent explicitement, "participer" donne un **sentiment d'appartenance et d'existence**. Ils ont des choses à dire et savent mieux que personne ce qu'ils vivent et ressentent.

### Comment travailler avec ces vidéos ?

Ces trois vidéos, outils de prévention réalisés par les Services Droit des Jeunes de Namur et du Luxembourg, sont une introduction au droit à la participation et à l'importance de ce droit pour les jeunes. Elles sont visionnables par tout un chacun mais se destinent principalement aux professionnels en contact avec les jeunes. En fonction de votre réalité de terrain : au sein d'une classe, d'une maison de jeunes, d'une section hospitalière ou résidentielle par exemple, il vous est loisible de visionner ces vidéos et d'ouvrir le champ des possibles afin que ce droit à la participation ne soit pas juste un outil à la mode mais devienne effectif dans l'esprit de tous.

Ainsi, quoi de mieux que de questionner les principaux concernés sur la manière dont ils voient la participation au sein de votre milieu de travail ?

---

<sup>1</sup> N. Valsan, « *Travail social. L'art de se rendre inutile* », 2022

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

Voici quelques exemples de questions à se poser/à leur adresser :

- Vos documents internes sont-ils suffisamment compréhensibles pour les jeunes et leur entourage ? Comment les rendre plus accessibles ?
- Pourquoi est-ce important pour eux de participer aux décisions de votre institution ?
- Quels outils pouvez-vous utiliser afin de donner envie aux jeunes de jouer un rôle dans l'évolution de votre institution ? Comment imaginer cet outil ?
- Comment adapter vos réunions afin qu'elles soient accessibles aux jeunes ?
- Que pouvez-vous mettre en place afin de sensibiliser les professionnels plus hésitants aux questions de participation des jeunes ?
- ...

**Concrètement, comment aller toujours plus loin afin d'impliquer le jeune au maximum dans les questions qui le concernent directement ?**

Cette liste n'est pas exhaustive et toute question peut leur être posée afin d'adapter au mieux la participation aux réalités de terrain que vous rencontrez.

*Pour aller plus loin :*

*Il est important de permettre à ce paradigme actuel de progressivement s'enraciner et ainsi, de permettre aux jeunes d'être réellement acteurs de leur vie. C'est avec la volonté et les petites actions de chacun d'entre nous que nous verrons cet indispensable grandir de jour en jour. C'est un combat collectif qui appartient à chacun d'entre nous et c'est d'abord à l'intérieur de nous que les choses se passent<sup>4</sup>.*

*Tel que l'article 12 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant le dispose, le droit à la participation garantit aux jeunes qui sont capables de discernement de pouvoir s'exprimer librement sur les questions qui les intéressent.*

Au besoin, les Services Droit des Jeunes de Namur et du Luxembourg vous proposent de vous accompagner dans cette démarche afin d'échanger au sujet du droit à la participation des jeunes.

N'hésitez pas à nous contacter directement au 081 22 89 11,

L'équipe des Services Droit des Jeunes de Namur et du Luxembourg

---

<sup>4</sup> Ibidem.